

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n°08 / 2022

Service : Finances
Tel : 04.76.29.80.03
ref. : SF/CV/MP

OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES « RESTAURATION MUNICIPALE »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-22, L 2122-23

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22.

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux.

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif à l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU la décision n°041/2019 en date du 04 juin 2019 instituant une régie de recettes « Restauration Municipale »

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau

CONSIDERANT que la régie de recettes « Restauration Municipale » va être regroupée à la régie d'avances et de recettes « Délivrance des Pass'Sport Culture et Activités annexes de l'enseignement, des crèches, des multi accueils et enfance jeunesse »

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29 Mars 2022

DECIDE

ARTICLE 1 : La régie de recettes « Restauration Municipale » est clôturée à la date du 31 mars 2022.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 038-213803174-20220330-DEC_2022_008-BF

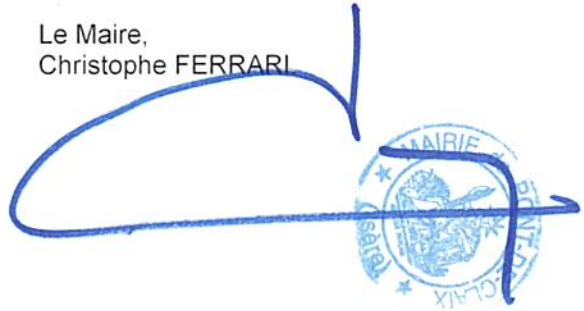
ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de Pont-de-Claix et Madame la Trésorière de Vif, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 07/04/2022
- publication le 07/04/2022
- et (ou) notification le 07/04/2022

A PONT DE CLAIX, le 30 Mars 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI



Avis conforme de
Madame La Trésorière de Vif



Frédéric LANDRU
Par procuration
Inspecteur des Finances Publiques

SGC de Vif 038048



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	DEC_2022_008
Date de la décision :	2022-03-30 00:00:00+02
Objet :	Clôture de la régie de recettes "Restauration municipale"
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.1 - Régie de recettes
Identifiant unique :	038-213803174-20220330-DEC_2022_008-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220330-DEC_2022_008-BF-1-1_0.xml	text/xml	929
Nom original :		
DEC_2022_008finances.pdf	application/pdf	337779
Nom métier :		
70_DE-038-213803174-20220330-DEC_2022_008-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	337779

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 avril 2022 à 10h01min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 avril 2022 à 10h01min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 avril 2022 à 10h01min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 avril 2022 à 10h01min59s	Reçu par le MI le 2022-04-07